



Sondages immeuble très destructifs et marches condamnées depuis

Par leo13

Bonjour,

pour vérification et entretien de l'immeuble, un architecte mandaté par le syndic a décidé de faire faire des sondages (au nombre de 3).

Le jour J, l'architecte, très pressé, a donné ses instructions à l'ouvrier puis est parti sur un autre chantier; deux sondages en plus du devis ont été effectués mais surtout, j'ai été choquée de constater que deux marches avaient été condamnées "ne pas marcher" inscrit dessus); en effet, le dessous de l'escalier a été complètement mis à nu (l'espace pentu est un petit placard utilisé comme rangement et là bien sur, plus moyen de l'utiliser tellement les éboulis -maçonnerie, morceaux de lattes de bois...- ont rempli l'espace.)

Je précise que depuis 10 jours où les sondages ont été effectués, l'architecte n'est pas repassé pour constater visuellement, qu'en tant que Conseil syndical, j'ai prévenu le syndic avec photos à l'appui pour obtenir un rdv en urgence, et que depuis je n'ai eu aucune nouvelle.

N'étant pas professionnelle, je me pose la question :

- du bien fondé de détruire autant le dessous des marches pour vérifier l'humidité sachant qu'à la base, quelques tomettes sont décollées.
- de la sécurité pour un immeuble dans lesquels des gens habitent et empruntent l'escalier de le laisser dans cet état.

Je ne sais pas à qui m'adresser pour faire constater l'ampleur des dégats occasionnés par le sondage et son bien fondé potentiel avant que nous soit facturés la remise en état.

Merci pour vos conseils.

Par yapasdequoi

doublon